

Original: anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA SOUS-COMMISSION 2 SUR UN PLAN RÉVISÉ POUR LA RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 2 DÉBUT MARS 2021 - 3E TOUR**

Le 25 novembre 2020

Chers collègues,

J'espère que vous allez bien, ainsi que votre famille, en dépit de ces circonstances difficiles.

Je tiens à remercier les CPC d'avoir fourni des commentaires sur ma lettre ainsi que sur le projet de plan contenu dans la circulaire ICCAT #7749/20 - PA2-618. Sur la base de ces commentaires, j'ai révisé pour votre examen ultérieur le projet de plan et le calendrier, et j'ai fourni quelques clarifications et explications.

**1. Ordre du jour**

Aucune opposition n'a été exprimée à ma proposition que la réunion examine non seulement les plans de pêche et d'élevage mais aussi d'autres questions (points 6 à 8 de l'ordre du jour annoté).

En ce qui concerne le point (4), je voudrais préciser que seuls les plans soumis par les CPC ayant une allocation seront examinés et approuvés, le cas échéant. Toutefois, si d'autres CPC n'ayant pas d'allocation estiment que la soumission de plans facilitera la discussion de leur demande d'allocation lors de la réunion de la Commission de 2021, elles peuvent les présenter, mais dans tous les cas, ils ne seront pas soumis à un examen ou à une approbation.

Concernant le point (8), suite à la consultation de plusieurs personnes concernées, je suggère que la première phrase soit remplacée par « Le Président du Groupe de travail sur les mesures de contrôle et de traçabilité du thon rouge soumettra un document de travail pour le développement et le renforcement supplémentaire des mesures liées au contrôle contenues dans la Rec. 19-04, en relation avec la Rec. 06-07 et Rec. 18-13 ». La dernière phrase restera la même.

**2. Travail préparatoire**

Une CPC m'a dit que le paragraphe 14 de la Rec. 19-04 stipule que les plans devront être soumis avant le 15 février et même si la Commission se trouve dans des circonstances extraordinaires, changer la date limite du 15 février au 22 janvier est trop drastique et posera des problèmes. Après avoir consulté la CPC et le Secrétariat, je voudrais proposer ce qui suit :

- La date limite pour la présentation des plans de pêche et d'élevage est fixée au 8 février, soit une semaine avant le 15 février. Par conséquent, d'autres dates, y compris la date de début de la réunion elle-même, ont été modifiées (veuillez consulter le plan et le calendrier révisés ci-joints). Mon idée initiale était d'organiser le deuxième tour pour une nouvelle révision des plans et la soumission de commentaires à ce sujet avant la réunion. Toutefois, cela peut ne pas être nécessaire car il n'y a pas eu de changement substantiel dans les mesures de contrôle et certaines CPC pourraient ne pas avoir à modifier le plan autant ou même pas du tout.
- Lors de la soumission des plans, les CPC sont priées d'indiquer quelle partie du plan de 2020 a été modifiée en utilisant le mode de suivi des modifications de Word. Cela facilitera la traduction ainsi que la révision par d'autres CPC.

Meilleures salutations,



Shingo Ota  
Président de la Sous-commission 2